

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 13 MAI 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions

N° DCA2026-05-13/08

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Marc PATUREL ;
Patrick BIDAUD, Alain COSTA, Cyril KERGADALLAN, Jacqueline ODOIX, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ,
Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Virginie VAILLIER (procuration à C. KERGADALLAN) ;

Excusés : Claire-Zoé BALAS, Claire POULIN

Membres votants : 15

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE – ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES

Il est rappelé au Conseil d'administration que le fonctionnement, la composition et les règles de la Commission d'attribution des places en établissement d'accueil de jeunes enfants sont précisés dans un règlement approuvé lors de la séance du 11 juin 2025 (DCA2025-06-11/06).

Le règlement actuellement en vigueur prévoit que la commission d'attribution est composée :

- du Président du CCAS ou de son représentant,
- d'élu.e.s,
- de professionnels de la Petite enfance

Suite au renouvellement du conseil d'administration du CCAS, il est proposé de nommer trois membres élus représentants le CCAS.

Sont candidats : Saïda HADDOUR – René NENNA – Virginie VAILLIER – Suzy FAVRE-ROCHEX

Afin de désigner les 3 membres élus, un vote à bulletin secret est tenu. Après dépouillement des bulletins de vote, sont comptabilisés 15 suffrages exprimés pour Saïda HADDOUR, 14 pour René NENNA, 12 pour Suzy FAVRE-ROCHEX, 4 pour Virginie VAILLIER, ainsi le Conseil d'Administration :

- **DESIGNE** Saïda **HADDOUR**, René **NENNA** et Suzy **FAVRE-ROCHEX** afin de représenter le CCAS à la commission petite enfance pour l'attribution des places en crèches.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 29.05.2026
Publié le 29.05.2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 13 mai 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

